



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0170

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 mars 2025, le règlement suivant :

LAS-0170 *Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.*

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 8 avril 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 8 avril 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement